

ÉLECTIONS RÉGIONALES

CONDITIONS DE LIVRAISON DES DOCUMENTS

I. OBJET

Le but de ce document est d'indiquer les modalités de livraison et d'acceptation de marchandises sur le site de :

Diffusion Plus, adresse de livraison :

Diffusion Plus

Autoroute A13 sortie 17

ZA Les Champs Chouette

27600 Saint Aubin sur Gaillon

1. Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h avant livraison.

2. Contact :

Responsable réception: Séverine LORET 02 32 77 85 36

Mail : reception-magasin@diffusionplus.fr

II. CONDITIONS DE DECHARGEMENT

1. Conditionnement

- Palette « Europe » de 80x120cm
 - o Hauteur maximum de 1,20 mètre
- Les palettes doivent être filmées avec ou sans dessus de palette cerclé.
- Chaque palette doit être identifiée par une affiche indiquant :
 - o La nature des documents :
Professions de foi, Enveloppe, BDV Mairie, BDV propagande
 - o La référence des documents ou nom de listes/candidat
 - o La quantité des documents.
 - o Le poids brut de la palette

2. Bon de livraison

➔ Toute marchandise livrée doit obligatoirement être accompagnée de son bon de livraison (BL).

Contenu du BL :

- Expéditeur
- Adresse de livraison
- Descriptif de la marchandise (cf ci-dessus)
- Quantité livrée et poids brut total
- Etat de livraison (partielle ou soldée)

3. Déchargement

Le chauffeur doit présenter ses papiers à la réception du magasin avant la mise à quai.

Il doit se conformer aux règles sanitaires affichées à la réception.

Il doit se conformer aux instructions qui lui seront données sur place pour la mise à quai

III. CONDITIONNEMENT

	Conditionnement	Qté par paquets	Qté par cartons	Poids max
Propagande A4	Sur palettes			500kgs
BV format A4 pour mise sous pli	Sur palettes			500kgs
BV format A4 pour envoi mairies	En cartons	1000	3000	15kgs

IV. IDENTIFICATION

Identification cartons : Qté - nom de liste et/ou 1 exemplaire sur le dessus

Identification palettes : Nom de liste - Type (BV, Prop.) et utilisation (MSP ou Mairie)- Qté totale - nbre de cartons

V. DATES LIMITES DE DÉPÔT

Tour 1 :

26 mai 17h00 : 1 exemplaire de bulletin de vote et 1 exemplaire de circulaire à la commission de propagande, à la préfecture de Mâcon

27 mai 9h30 : livraison chez le routeur

Tour 2

22 juin 20h00 : 1 exemplaire de bulletin de vote et 1 exemplaire de circulaire à la commission de propagande, à la préfecture de Mâcon

23 juin 8h00 : livraison chez le routeur